

Le 23 janvier 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-020

Stratégies et Ressources Foncières

Droit de préemption urbain sur les fonciers à
vocation unique d'activité économique

| | |
|---------------------|--------------|
| Certifié exécutoire | 30 JAN. 2023 |
| Reçu en préfecture | 27 JAN. 2023 |
| Publié | 30 JAN. 2023 |

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DCC 2021-237 du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer ;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que l'agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

DECIDE

- De renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

| Reçue le | Propriétaire | Acquéreur | Terrain | |
|------------|---------------------------|----------------------|--|----------|
| | Nom (raison sociale) | Nom (raison sociale) | Adresse Ville | Cadastre |
| 27/12/2022 | LVA | Autre LVA IMMO | 130 Rue Des Manufacturiers SAINT-ROMAIN-LA- MOTTE | AB62 |
| 04/01/2023 | ROANNAIS AGGLOMERATION | SARL CAVER | Les Oddins SAINT GERMAIN LESPINASSE | A1153 |

Par délégation du conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Philippe PERRON
Vice-Président délégué à l'emploi, au
développement économique